

## Réunion du CA

Date : 21 mai 2013

Lieu : Woluweune

Heure du début : 19h00

Présents : Daniel BONVOISIN, Adrien LINCAMPES, Gaël VANDEZANDE, Benjamin ANCIAUX et Fabrice WAUTHY.

Excusés : Martin COCLE, Cédric DELESPAUX, Quentin de SAINT-AUBERT et Delphine LAMBERT.

### *Document interactif sur livre de règles AVATAR en ligne*

Fabrice s'assurera que le document de règles interactif proposé par Geoffey Drossart soit disponible sur le site internet de BE Larp.

### *Une petite boîte*

Benjamin contactera Une boîte deux têtes asbl (le nouveau nom de « Une petite boîte ») pour savoir où ils en sont avec le projet graphique.

### *Numéro ONSS*

BE Larp dispose toujours d'un numéro d'ONSS temporaire. On devrait très bientôt en obtenir un définitif.

### *Secrétariat social*

Le CJC est d'accord de nous accorder un service de secrétariat social durant les 4 prochains mois. Pour la suite, le CA du CJC devra statuer sur la prolongation de ce service.

### *Permanents*

De nouveaux ordinateurs, gsm et sacs à dos ont été remis aux permanents afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles. Gaël les a briefés sur les conditions générales d'utilisation de ce nouveau matériel.

Les permanents disposent également de carte bancaire nominative leur donnant un accès aux comptes de BE Larp. Gaël précise que la double signature n'est pas encore fonctionnelle et qu'il doit recontacter le banquier pour suivre l'affaire. Les permanents peuvent cependant retirer de l'argent avec leur carte (max. 250 euros) et effectuer des virements bancaires.

### *Stock*

Le renom du bail ayant été envoyé fin avril, Benjamin va contacter le responsable de Lillois pour récupérer la garantie locative.

Nous ne disposons pas encore des documents nécessaires pour procéder à la garantie locative du nouveau stock. Adrien contactera à nouveau le propriétaire pour obtenir ce document au plus vite.

## **AVATAR**

### **Subside**

Gaël fournira aux permanents un budget pour les demandes d'aides et de subsides.

### **Budget AVATAR 2013**

L'objectif est de 3000 euros (décision de l'AG). Les postes sont basés sur base des chiffres réels d'AVATAR 2012 et les estimations des nouveaux projets.

Les revenus présentés sont prudents par rapport à l'année dernière. Gaël indique que la partie sponsoring a diminué car Oberonn n'a pas renouvelé son soutien. L'appel est toujours en cours pour trouver des commerçants ou des artisans désireux de sponsoriser l'événement en échange d'avoir son logo sur les cartes de jeu.

Adrien précise que les vols perpétrés en 2012 et 2013 ont été plus importants qu'estimés après que le déménagement et un inventaire du stock aient été faits. Le remboursement du matériel est estimé à 3500 euros et l'équipe AVATAR demande que cette dépense soit prise en charge par la fédération. Le CA approuve cette décision en précisant que le matériel acheté devrait pouvoir être prêté aux clubs via le service de prêt.

L'équipe AVATAR indique également qu'elle aimerait investir dans l'achat de 3 tentes médiévales (facilement montable et peu énergivore) pour un montant de 1500 euros dans le cadre du service de prêt de matériel. La fédération prend également cet investissement à sa charge. Ces tentes iront également dans le matériel disponible dans le service prêt.

Les bourses à projets sont en cours mais le CA insiste sur le fait qu'un appel à projets devrait être fait. L'équipe AVATAR entend cette demande et l'approuve mais précise cependant que cela va prendre du temps et que ce dernier commence à manquer.

### **Equipe AVATAR 2014**

L'équipe AVATAR explique qu'il travaille en sous-effectif et que les conditions actuelles ne sont pas encourageantes pour la formation d'une nouvelle équipe en 2014. Il est demandé aux permanents de réfléchir sur une manière de pouvoir encadrer une nouvelle équipe organisatrice afin de leur fournir un cadre d'organisation approprié.

On remarque également que l'équipe organisatrice d'AVATAR semble inaccessible et que cela peut être un frein aux organisateurs potentiels. Les tâches des organisateurs sont également méconnues et mériteraient d'être éclaircies.

### **Comptabilité**

La procédure est revue et est en ligne. Les permanents sont autonomes concernant le paiement des factures qui devra être effectué hebdomadairement. Gaël validera ces paiements hebdomadairement également. L'encodage dans le programme Winbooks se fera avec un décalage de 30 jours. Quentin dispose également de l'entière des droits d'administration au cas où Gaël serait empêché (Quentin ne désire cependant pas s'occuper de cette partie du travail).

Concernant les autorisations, il n'existe aucun article dans nos statuts qui interdit à un membre du CA d'engager l'asbl financièrement. Il y a une sorte de mandat tacite qui donne ce pouvoir au trésorier et aux responsables d'AVATAR.

CopieJ ne pourra pas s'occuper de notre comptabilité par manque de personnel mais le CJC nous a recommandé une formation sur la comptabilité des asbl ainsi que sur l'utilisation de winbooks. Le CA approuve la demande des permanents de suivre cette formation. Les permanents contacteront cependant le fond des formations pour vérifier s'il y a moyen d'obtenir une participation de ce fond.

Il est demandé aux permanents de se renseigner sur la TVA ainsi que sur les démarches à effectuer pour s'y assujettir. L'objectif du CA est d'être assujetti à la TVA quand la situation financière de l'asbl se sera stabilisée (dans le courant du mois de juin).

Benjamin prendra contact avec d'autres OJ du CJC ainsi qu'avec l'expert-comptable pour vérifier quelles sont les possibilités qui s'ouvrent à nous, ce qui se fait ailleurs, mais surtout, l'aspect TVA sur la entrées d'AVATAR (0% 6% 21% ?).

Les permanents vont également creuser la question relative à la mutuelle (remboursement pour frais de « stage »).

### **Entrepôt et déménagement**

- Tout est déménagé (Lillois et Shurgard) ;
- Ethias viendra le vendredi 31 pour évaluer le nouveau stock (Fabrice s'en occupe) ;
- Benjamin se charge de classer les documents originaux ;
- Il faut changer le barillet de la porte du stock (Fabrice mesurera le barillet le 31 mai) ;
- Adrien va envoyer les coordonnées de toutes les personnes de contact à Fabrice ;
- Concernant les compteurs, le propriétaire n'a pas fait d'état des lieux et a juste envoyé un message à Adrien pour lui indiquer l'état des compteurs. Aucune preuve n'a été envoyée.

- Les permanents souscriront à un abonnement énergétique pour le stock.
  - La rentabilité sera leur critère de choix ;
  - Gaël précise que l'outil en ligne d'Electrabel est le plus fonctionnel ;
  - L'eau est comprise dans les charges et il n'y a pas de gaz.

### *Espace de stockage*

- Gaël a déjà travaillé sur une nouvelle charte liée à ce projet. Il la transmettra aux permanents. Cette charte précise entre autre que certains produits ne pourront pas être stockés dans l'entrepôt (pas de produits inflammables ou pas de matériel non-lié au GN).
- Les zones définies auront la taille d'un garage (12-15 m<sup>2</sup>) ;
- Le stock AVATAR sera mis au fond et il y aura un passage pour circuler entre les espaces ;
- Le but de ce service est de proposer un espace à ceux qui en ont le plus besoin. Ceux qui ne demandent que quelques mètres carrés pourront être exhausés que s'ils n'empiètent pas sur d'autres demandes plus importantes ;
- On garde un prix de 2 € par m<sup>2</sup> ;
- Les permanents contacteront les clubs qui se sont déjà manifestés ;
- Il reste une zone de 15m<sup>2</sup> pouvant servir de zone de déchargement ou d'atelier ;
- Il faudra demander à la Fédération (permanents) la permission d'utiliser l'atelier afin que personne ne se marche sur les pieds ;
- Il n'y a qu'un seul accès à l'atelier ;
- Gaël aimerait investir dans un système de sécurité pour protéger le nouveau stock. Il va pousser ses recherches et reviendra vers le CA ;
- Le propriétaire doit toujours faire réparer la porte ;
- Il faudra penser à la sécurité quand le service de prêt sera actif.

### *Défraiements*

Afin d'éviter de potentiel abus, le CA décide que les défraiements de bénévoles ne se feront que sous certaines conditions. Un remboursement forfaitaire de 25 euros par jour sera versé à un responsable de projet qui le demande pour couvrir ses frais et son investissement et un remboursement kilométrique de 0,20 €/kilomètre sera d'application pour les bénévoles engagés à s'investir dans la représentation par le CA de BE Larp (sur demande du bénévole également).

Benjamin procédera au remboursement kilométrique pour la participation d'Adrien à Trolls et Légendes.

La cellule AVATAR réfléchit à la manière dont les défraiements pourront être envisagés pour les bénévoles.

Cette méthode de défraiement est pour l'instant expérimentale (on pourra l'ajuster en fonction de ses résultats).

### *Salon de l'éducation*

La possibilité de ne participer qu'un jour (le dimanche) pour 100 euros serait un bon moyen pour BE Larp de promouvoir les formations proposés et de toucher un public nouveau (professionnel de l'éducation).

Benjamin et Fabrice pourront y participer. Benjamin contactera Pierre-Yves pour confirmer notre participation.

Les permanents s'occuperont de réaliser un leaflet de présentation des activités de BE Larp à destination de ce public.

### *BBQ bénévoles*

Benjamin essaiera de réserver la ferme Massart pour le dimanche 4 août pour le barbecue bénévoles.

### *Prêt de matériel*

- Il faudra tenir un agenda, écrire des règles et réfléchir sur la mise en pratique de ce service.
- Objectif : commencer ce service en septembre.
- Il faudra profiter du guide du joueur d'AVATAR pour communiquer sur les différents services que nous proposons.

### *Approbation du PV d'avril*

Le PV est approuvé et Benjamin le mettra en ligne.

La prochaine réunion aura lieu durant le mois de juin, Benjamin enverra un doodle pour trouver une date.

Rapporteurs : Benjamin et Fabrice